

Appel à manifestation d'intérêt « Actions citoyennes sur l'alimentation »

Dossier de candidature

A renvoyer avant le 24 septembre 2021 :

- Le présent dossier de candidature complété
- Pour les associations : les statuts, l'attestation d'enregistrement, la composition du Conseil d'administration, le bilan et compte de résultat
- *En option : un autre document présentant l'action, la structure*

Par mail à agriculture@val-de-drome.com

Ou par courrier à :

Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée, service agriculture
Ecosite du Val de Drôme - 96, ronde des alisiers CS 331
26400 Eurre

Nom de l'action :

Coordonnées de la structure porteuse

Nom :

Adresse :

Tel :

Mail :

Nom du représentant légal :

Nom et coordonnées de la personne référente sur l'action :

Quelles sont les missions de votre structure ?

Que souhaitez-vous faire ?

Décrire en détail ce en quoi consiste l'action envisagée, les activités prévues

Quels sont les objectifs de l'action proposée ?

En particulier, en quoi l'action devrait-elle permettre aux habitants de « mieux manger » ?

Où se déroulera l'action ?

Commune(s) et structure(s)

Quand se déroulera l'action ?

Préciser si elle n'aura lieu qu'une fois, plusieurs fois, si elle pourra être reconduite

Qui est ciblé par l'action ?

Quels habitants : de quelles communes viennent-ils, quel profil (âge, genre, milieu...), combien ?

Comment pensez-vous impliquer ceux qui ne consomment pas déjà « durable » ?

Quels profils de consommateurs seront touchés ? Comment sera assurée la bienveillance envers la diversité des pratiques alimentaires, comment seront valorisés les savoirs des habitants ?

Comment l'action s'inscrit-elle sur le territoire et dans le temps ?

Quels partenaires de l'action, quels liens avec d'autres structures du territoire, d'autres projets ?

Quels moyens envisagés pour que la dynamique perdure, quelles conditions ?

Quel est le budget prévisionnel de l'action ?

Ce budget est un prévisionnel, il sera discuté et la CCVD vous aidera à l'affiner et à chercher des co-financements. Pour rappel, le taux d'aides publiques totales ne doit pas dépasser 80% des dépenses.

Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC	
Nature	Montant	Nature	Montant
Travail rémunéré (préciser nb de jours si possible)		Financements acquis (préciser lesquels)	
Matériel, consommables		Financements envisagés (préciser lesquels)	
Prestations		Subvention demandée à la CCVD	
Autre		Autofinancement	
TOTAL		TOTAL	

Préciser l'implication bénévole prévue :

Autres commentaires pouvant permettre de mieux comprendre ce que vous proposez (vous pouvez aussi joindre un document qui décrit l'action) :